

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2019

PROTÉGER LA POPULATION DES DANGERS DE LA MALBOUFFE - (N° 1561)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 22

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Anato, M. Brotherson, M. Lorion, M. Serville,
Mme Vanceunebrock, M. Pancher, Mme Mette, M. Colombani, Mme Maud Petit, M. El Guerrab,
M. Acquaviva et M. Giraud

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Au plus tard le 1^{er} janvier 2020, le Gouvernement remet un rapport au Parlement sur la situation en France du développement de la maladie de la stéatohépatite non-alcoolique.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La « NASH », ou stéatohépatite non-alcoolique, est une maladie du foie qui associe une accumulation de graisse dans le foie, une inflammation et une dégénérescence des cellules hépatiques. Une fois installée, la maladie s'accompagne d'un risque de cirrhose élevé, un état au cours duquel les fonctions hépatiques se désorganisent pour finalement s'avérer insuffisantes. Dès lors, la NASH peut évoluer vers des cancers du foie.

Ce sont 600,000 malades aux États-Unis qui souffrent d'une telle pathologie qui constitue à ce jour, la première cause de la greffe du foie. Le développement de cette maladie constitue un véritable problème de santé publique dans la mesure où la consommation quotidienne d'une certaine quantité de sucre en constitue en fait, la raison principale.

L'amendement ainsi proposé entend alerter le Gouvernement sur cette maladie se développant à pas de géants mais qui ne peut faire l'objet d'aucun dépistage, hormis l'organisation de grandes campagnes de santé visant à alerter la population qui pourra avoir comme premier support, le rapport demandé.